

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Lundi 7 SEPTEMBRE 2020 à 18 H. 30

Convoquée le 31 AOUT 2020

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 12

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe
M. WEINBERG J. Adjoint
M. AQUILINA D. Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint
Mme BASSO M.
Mme LE BRETON A.
Mme TEXIER I.
M. BRUNOT S.
M. EEKEN B.
M. JACQUES D.
M SCHMESSER D.

Absentes Excusées : Mme LEGENDRE qui donne procuration à M. WAGNER.
Mme SCHONG qui donne procuration à Mme JACOBY.

Secrétaire de Séance : Mme TEXIER Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 22 JUIN 2020.

**CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DOMANIALE
POUR LA TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU**

M. AQUILINA présente à l'Assemblée la convention portant autorisation d'occupation domaniale pour la télérelève des compteurs d'eau.

Ce système nécessite la mise en place de répéteurs de signal sur les candélabres.

L'opérateur effectue la pose, la dépose et la maintenance des répéteurs.

Il est à noter qu'une redevance d'occupation du domaine public est fixée à 0.10 € par répéteur installé et par an.

Une liste récapitulant les candélabres et ouvrages publics utilisés avec le nombre de répéteurs sera fournie par l'Opérateur en fin de déploiement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LA CLECT

M. WEINBERG informe les membres du conseil qu'au sein de la communauté de communes Rives de Moselle a été créée en 2014 la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission est composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune.

Suite au renouvellement des conseils municipaux il y a lieu de désigner les représentants de notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne en qualité de membre

Titulaire : M. WAGNER Philippe

Suppléant : M. WEINBERG Jacques

CESSION DE TERRAIN A LA SANEF

M. le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2019, il avait été décidé de céder à la Sanef, dans le cadre de l'élargissement de l'A4, des parcelles de terre.

Aussi, il convient de céder les parcelles suivantes :

Sur le ban d'Argancy Section F :

N° 354 d'une contenance de 20 m²

N° 355 d'une contenance de 135 m²

Pour une indemnité totale de 177.47 €

Sur le ban d'Hauconcourt Section B

N° 2750 d'une contenance de 18 m²

Pour une indemnité totale de 20.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la cession de ces parcelles.

Autorise M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

M. WEINBERG informe le Conseil que des travaux supplémentaires ont été réalisés à l'école.

De plus, le coût des travaux de couverture du club house de l'ASH et du T. Fanny a été revu à la hausse, et, il y a eu lieu d'acheter un nouvel ordinateur pour l'école maternelle.

De ce fait, il convient de prendre une délibération budgétaire modificative afin de régler les différentes factures à venir.

Diminution du compte

2315 : Immobilisation en cours installations : 100 000 €

Et augmentation des comptes

21312 : construction bâtiment scolaire : 11 000 €

21318 : autre construction : 87 700 €

2183 : matériel informatique : 1 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Maire à prendre la délibération budgétaire modificative comme indiqué ci-dessus.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE « Manifestations, spectacles et divers »

M. DROUILLEAUX informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de créer une régie de recette pour permettre l'encaissement de différentes sommes comme par exemple, la participation à la sortie du marché de Noël, aux différents spectacles et à la vente de sacs de charbon de bois etc....

Le montant de chaque participation sera fixé par délibération du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à créer une régie de recette « Manifestations, spectacles et divers ».

DIVERS

./.

INFORMATIONS

Point sur les travaux

M. AQUILINA énumère les différents travaux réalisés :

Ecole : Peinture de toutes les salles de classe, couloirs, etc... Une partie des murs a été réalisée en peinture aimantée, remplacement de luminaires, d'interrupteurs à la maternelle, installation d'un écran numérique et sous le préau la pose d'un défibrillateur.

Terrain de Foot :

Le sur-toit va être réalisé (la commande est passée).

Salle des Fêtes :

Remplacement des skydomes et le branchement de ceux-ci.

Manifestations de fin d'année

M. DROUILLEAUX informe l'assemblée que considérant la pandémie Covid 19, il a été décidé d'annuler toutes les manifestations communales, à savoir, Théâtre, Veillée de Noël, Sortie à un marché de Noël...

ALCS

M. DROUILLEAUX informe l'assemblée que l'ALCS a organisé son assemblée générale le 2 septembre dernier. Il précise également que la commune n'a pas été destinataire d'une invitation.

Remerciements

Mme BASSO communique les remerciements pour l'octroi de subvention émanant :

Du Comité des Fêtes

De l'ASH

De LPO

De l'Alys - AFAD

De l'Amicale Philatélique de Maizières

De la Pédiatrie Enchantée

Rentrée Scolaire

Mme JACOBY précise que la rentrée scolaire s'est bien passée.

Puis elle communique les effectifs

Maternelle classe de Mme HANSCH

Petite section : 3

Moyenne section : 8

Grande section : 6

Primaire

Classe de Mme CHEVREMONT

CP : 9

CE1 : 3

CE2 : 4

Classe de Mme WALTHER

CE2 : 5

CM1 : 3

CM2 : 9

Condoléances

Mme TEXIER communique les condoléances du Maire de FORBACH à l'occasion de décès de M. WATRIN Hubert.

Naissance

Un faire-part de naissance d'Arthur PLENTAJ a été adressé à la commune.

Paiement de proximité

M. WEINBERG annonce le démarrage dans le département du dispositif « paiement de proximité » permettant de régler en numéraire les factures, les amendes et les impôts de moins de 300 €uros chez les buralistes partenaires agréés.

Sur Maizières les Metz, le tabac presse des 4 chemins et le tabac presse loto VUILLIET ont rejoint ce dispositif.

CCAS

M. WEINBERG précise que le CCAS a décidé d'annuler le repas des anciens d'octobre, en raison de la pandémie.

Il a été également décidé que les colis de Noël seront distribués en porte à porte par les membres du Conseil et du CCAS le vendredi 18 décembre prochain à partir de 9 H. 30.

Amicale des Anciens

Pour information, l'Amicale des Anciens a décidé d'annuler le repas mensuel jusqu'au 31 décembre 2020.

CEJ

M. WEINBERG fait savoir que Mme Emilie REMY a pris ses fonctions de Directrice du Centre d'Accueil et de Loisirs « Le Dauphin » à la rentrée en remplacement de Mme ARI.

Nuisances sonores et incivilités

Mme TEXIER informe que tous les soirs lors des vacances d'été de nombreux jeunes squattent les marches de l'église. Des tirs de pistolet à bille sont fréquents sur les panneaux.

M. le Maire fait savoir qu'il va demander des patrouilles plus nombreuses à la Gendarmerie et à la Police Municipale.

Salle des Fêtes

M. le Maire fait savoir qu'il a adressé à chaque locataire de la salle des fêtes et à chaque président d'association, le protocole sanitaire à appliquer lors des manifestations.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Suite à la demande de L'enseigne Cuisinella, la Communauté de Communes Rives de Moselle a précisé qu'aucune exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est envisageable.

Maison SCHWARTZ

M. le Maire fait savoir qu'il a été constaté qu'une porte a été condamnée et que cette bâtisse pourrait être squattée.

Le Maire informe que la Gendarmerie suit de près cette affaire.

Dépôts sauvages

Plusieurs dépôts sauvages sont présents sur la commune, comme par exemple derrière le restaurant « Claudine et Gérard » et rue du Canal, etc...

Nouveau Préfet

M. TOUVET Laurent a pris ses fonctions de Préfet de la Moselle le 24 août dernier.

Hauteur de la Moselle

M. le Maire fait savoir que le 27 août dernier, la hauteur de la Moselle était de 63 cm.

Commerces

L'enseigne MAXI ZOO a déménagé à SEMECOURT, et sera remplacée par l'enseigne Cuisine SCHMITT.

Le Roi du vin a repris la cellule de Linge et Ambiance d'antan.

Amicale des Donneurs de Sang

M. JACQUES informe que l'Assemblée générale aura lieu le samedi 3 octobre 2020 à 18 heures à l'Espace Municipal et invite chaque conseiller à y participer.

Prochain Conseil

La prochaine réunion aura lieu le lundi 19 octobre 2020 à 18 H. 30.

Séance levée à 20 H. 05